

AVANT PROPOS

Je m'oppose catégoriquement à la multiplication incessante de nouveaux projets sur notre territoire comme au niveau national.

Je m'oppose à cet envahissement par les installations d'une énergie inutile, dont les impacts négatifs pour l'homme et son environnement dégradent chaque jour un peu plus notre cadre de vie, nos paysages notre patrimoine et sa biodiversité et dont la justification économétrique est totalement injustifiable tant est évident le gouffre financier auquel elle conduit.

Je m'oppose catégoriquement à l'émergence du projet du bois Chantret dont les 6 éoliennes de 180 mètres conduiront à l'encerclement des villages autour de JOISELLE ET DE CHAMPGUYON, augmentant encore la saturation éolienne de la Marne et du sud Ouest Marnais.

Plus encore, j'ajouterai que pour être crédible, tout projet doit être dirigé par un maître d'ouvrage pérenne et fiable ce qui est ici loin d'être assuré.

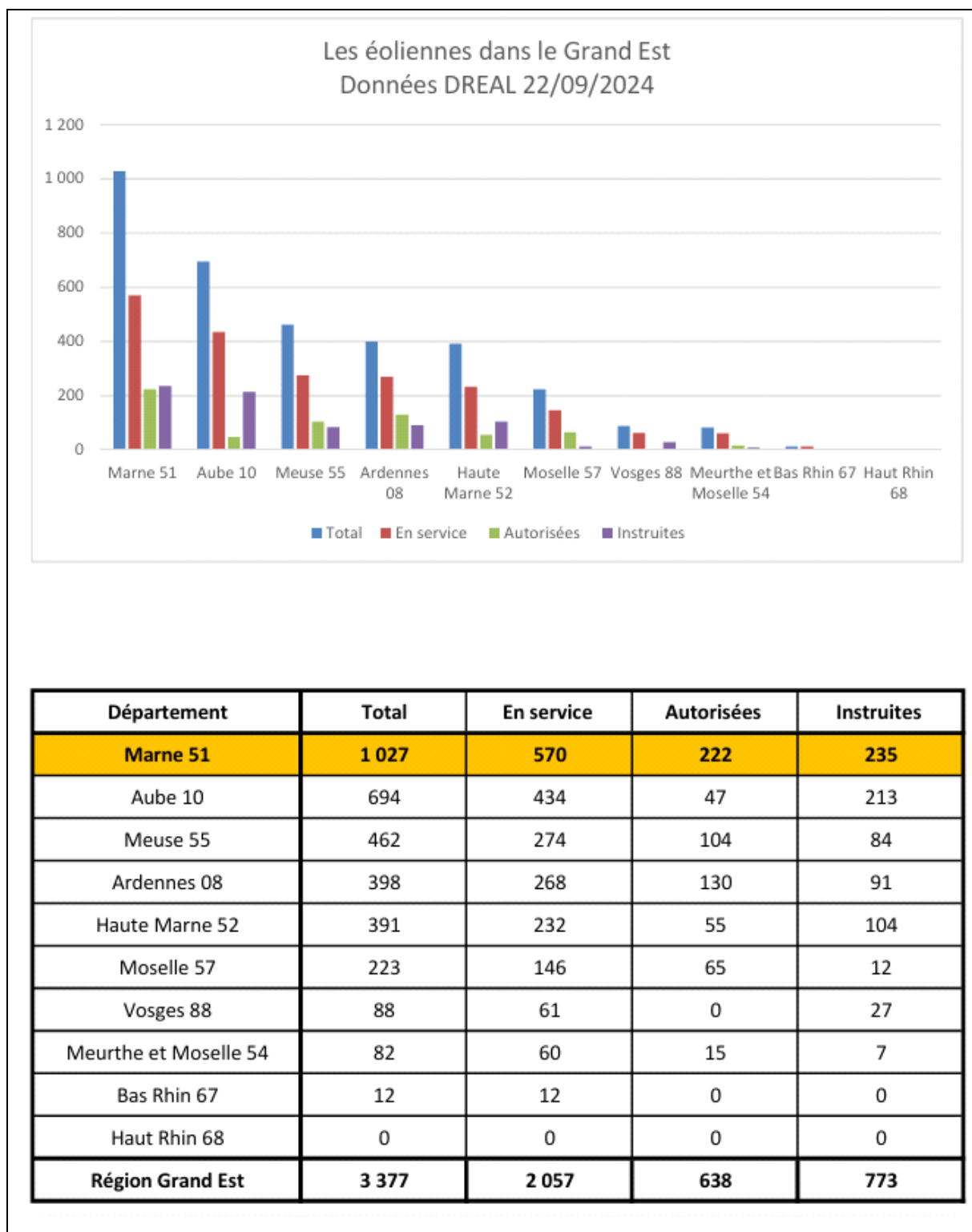
Enfin, pour être crédible tout projet doit être appuyé par un dossier solide et irréprochable ce qui est loin d'être le cas : je rejoins à ce titre l'Autorité Environnementale, la MRAe, et les dérives qu'elle a identifiées en les accompagnant et les illustrant à partir de ma perception des multiples sorties de route du promoteur.

Sommaire

- 1 La saturation éolienne de la Marne
- 2 La Saturation éolienne dans le sud Ouest Marnais
 - 21 L'envahissement éolien du Sud-Sud ouest Marnais
 - 22 De l'équité territoriale
- 3 Le projet du BOIS CHANTERET
 - 31 L'encercllement des villages autour de JOISELLE ET DE CHAMPGUYON
 - 32 Les photomontages
 - 33 La production électrique pour les ménages vue par le promoteur
 - 34 Des impacts négatifs pour l'homme et son environnement
 - 35 La zone d'exclusion
 - 36 Les Zones favorables et défavorables
 - 37 Du porteur de projet La Société Alterric France
- 4 Aspects généraux : l'éolien une énergie dont nous n'avons pas besoin
- 5 Annexes

1 La Saturation éolienne de la Marne

Le projet du BOIS CHANTRET est situé dans le sud Ouest Marnais ; il convient de savoir que la Marne est devenue le château d'eau éolien destiné à alimenter la France : 1027 éoliennes dont 570 exploitées sur un seul département soit presque 6 fois la densité nationale. Au-delà de ce fait indiscutable, la multiplication de nouveaux parcs comme celui du Bois Chanteret continue de plus belle.

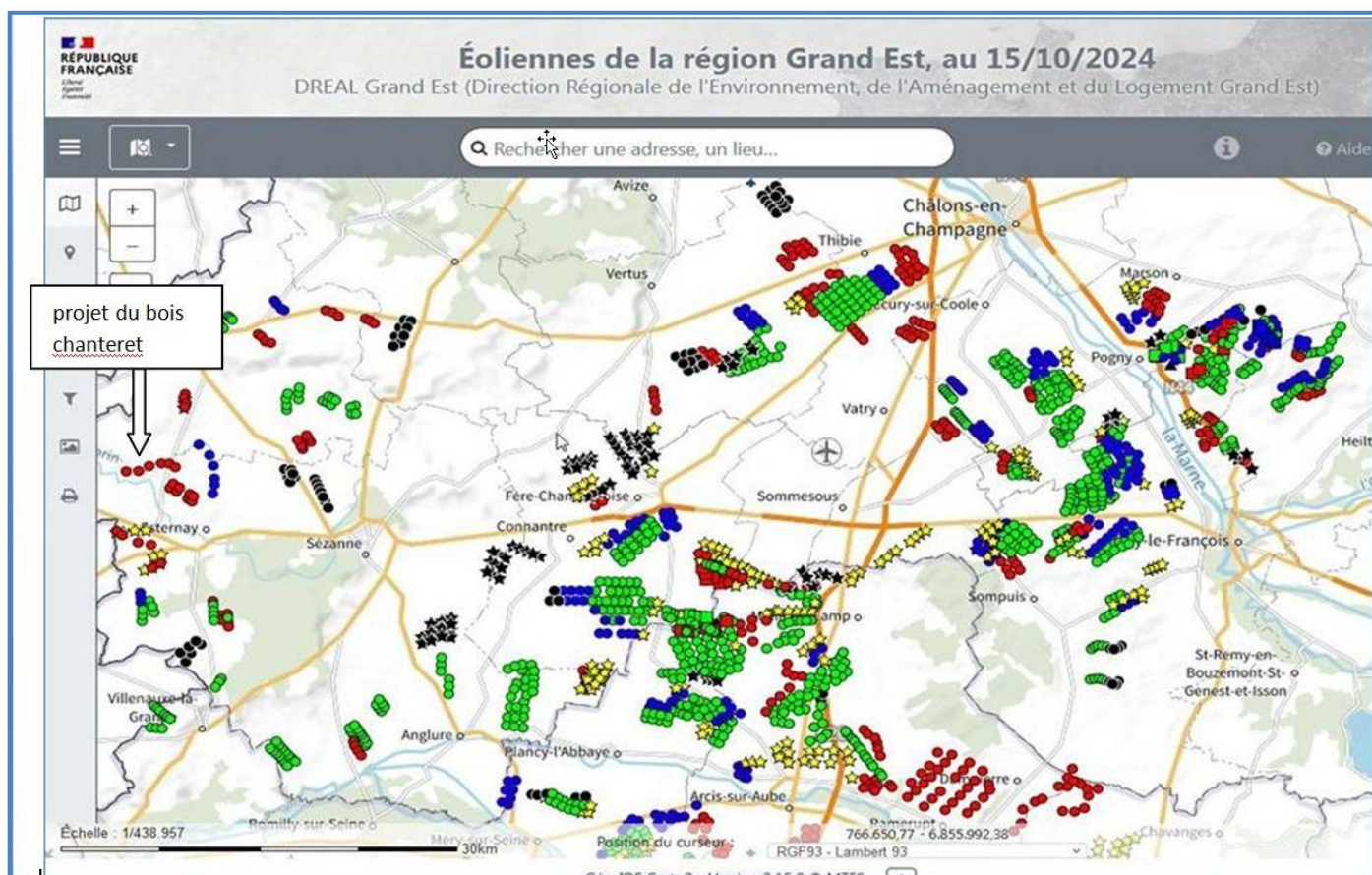


En résumé la Marne , qui subit de plein fouet tous ces impacts négatifs, est devenue progressivement le **château d'eau éolien** destiné à alimenter la France, ceci faisant suite au diktat européen et à l'empressement des promoteurs encouragés par les facilités qui leur sont octroyées (prix garantis, absence d'expertises indépendantes, facilité d'accès au foncier, suppression d'accès aux tribunaux administratifs pour les citoyens etc.). Avec bientôt 1027 éoliennes (dont 527 déjà installées en septembre 2024) la Marne détient un bien triste record en la matière (**6 fois la densité nationale**).

2 la Saturation éolienne dans le sud Ouest Marnais

21 L'envahissement éolien du Sud-Sud ouest Marnais

Pour le Sud-Sud Ouest Marnais la situation est pire encore : la carte DREAL ci-dessous se passe de commentaire.

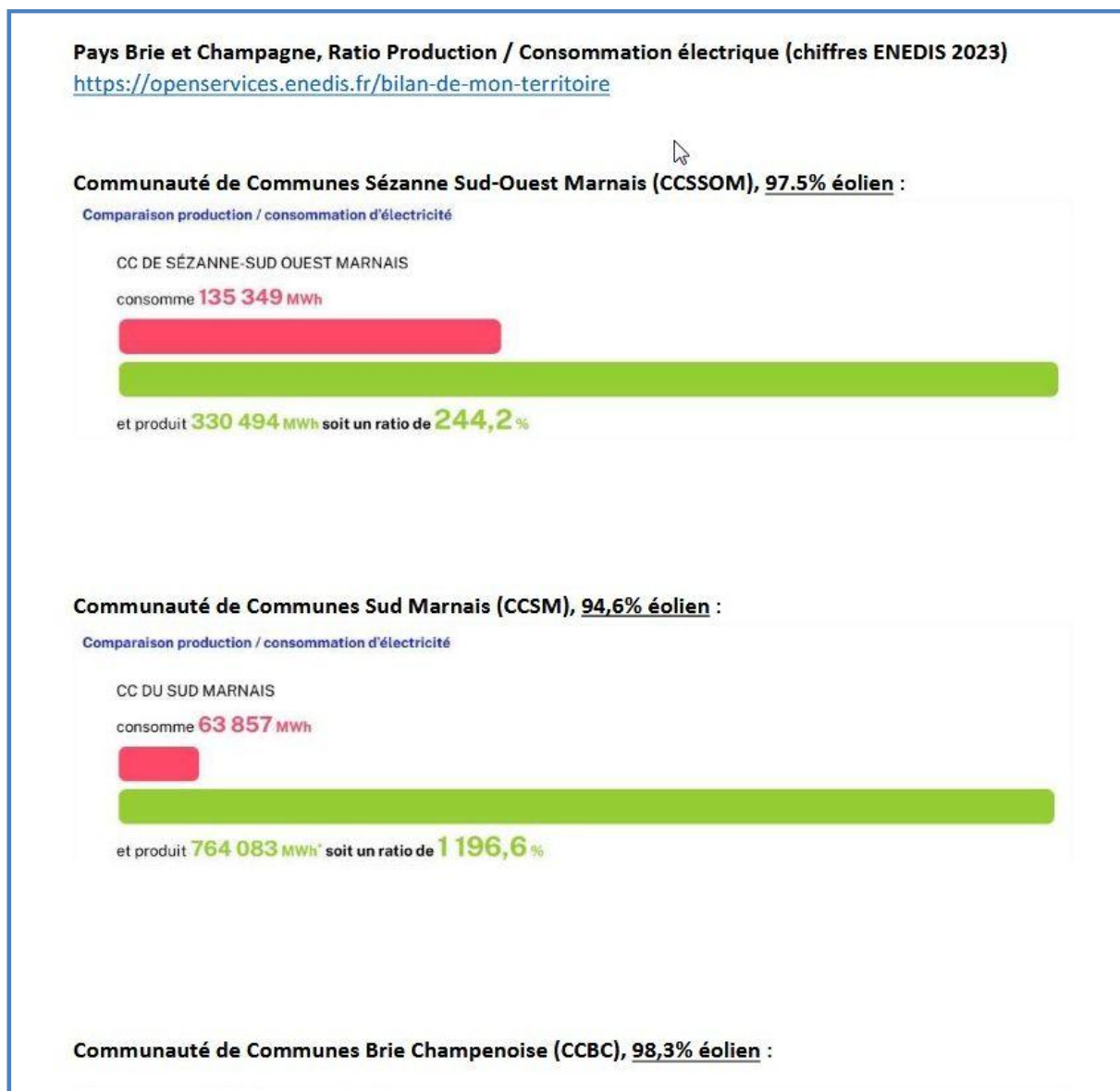


L'envahissement éolien du Sud-Sud ouest Marnais

- Eoliennes exploitées
- Eoliennes autorisées
- Eoliennes en projet

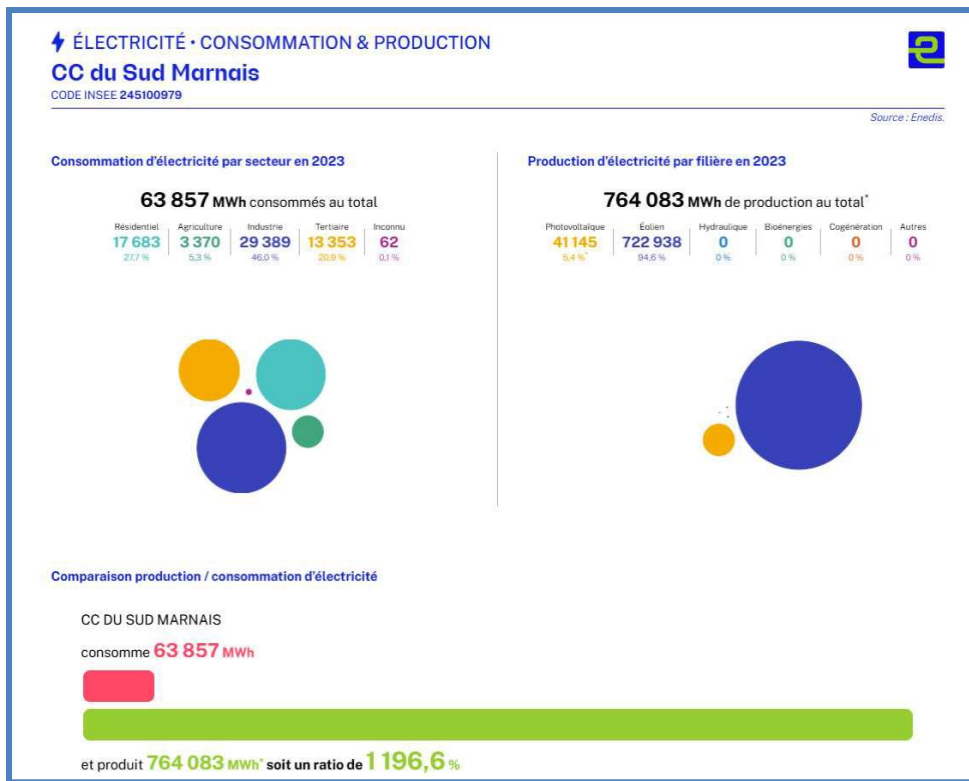
22 De l'équité territoriale

De la même façon le ratio chiffrant le rapport entre production EnR éolienne et consommation électrique pour les 2 communautés Sud ouest Marnais et Sud Marnais (Source EDF ENEDIS), se présente de la façon suivante:



Un ratio totalement déséquilibré entre production et consommation locales.

Que dire des recommandations gouvernementales **totaleme nt méprisées**, qui prônent dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), que soit respecté au niveau du territoire un ratio équilibré entre production et consommation locales ?



un ratio totalement déséquilibré entre production et consommation locales. la communauté de Communes du Sud Marnais 1196,6 % (dont éolien 94,6%)

La communauté de Communes du Sud Marnais production / consommation locales 1196,6 %

Il est utile de rappeler les directives gouvernementales s'inscrivant dans le cadre des Prévisions prévisionnelles de l'énergie et visant une équité territoriale en matière de ratio production Enr/consommation des territoires Les Chiffres publiés par EDF Enedis 2023 se passent de commentaires en matière de Ratio production Enr/consommation :

- France 17%
- Marne 58 %
- Sud Marnais 1196,6 %

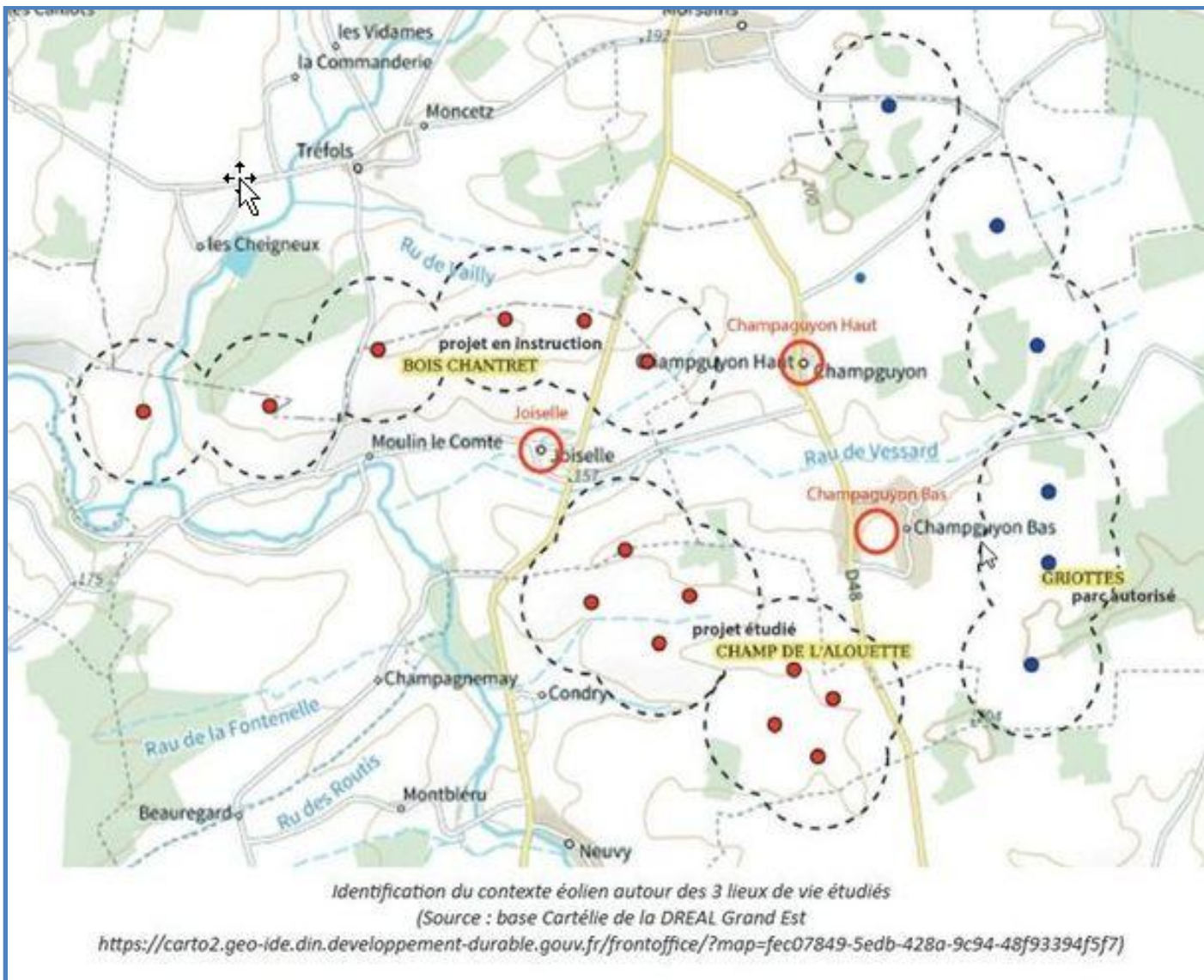
On ajoutera que, pour notre département, ces directives de rééquilibrage territorial sont aujourd'hui totalement méprisées, il n'est pas de semaine sans que de nouveaux projets éoliens voient le jour, pas de mois sans que de nouvelles enquêtes publiques fassent l'objet de publications.

A cet égard, Le schéma de cohérence territoriale (SCOT), document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire a curieusement disparu de la circulation pour la région de Sézanne.

Alors pour quelle raison continuer à multiplier encore des projets du type Bois Chanteret qui vont augmenter encore ce déséquilibre ?

3 Le projet du BOIS CHANTRET

31 l'encerclement des villages autour de JOISELLE ET DE CHAMPGUYON,



l'encerclement des villages autour de JOISELLE ET DE CHAMPGUYON

Le projet du bois Chantret, 22 éoliennes de 150 à 180 mètres

Envahissement d'une surface de 25 km²

S'agissant de l'angle d'occupation et de respiration :

A/ La MRAe dresse un tableau clair Avant-Après, identifiant les limites dépassées à rapprocher des directives de la DREAL

Village/Hameau	Angle d'occupation (en degrés)		Angle de respiration (en degrés)	
	Avant	Après	Avant	Après
Joiselle	162	281	150	54
Tréfols	102	158	190	166
Norsains	136	161	147	122

Le Vézier	61	89	241	241
Villeneuve-la-Lionne	68	68	232	232
Champguyon-Haut	186	208	127	68
Champguyon-Bas	227	253	83	46
Neuvy	141	185	108	84
Hameau des Cheigneux	110	136	206	192
Hameau de Moulin-le-Comte	130	245	175	69
Ferme de la Queue	95	202	196	110

B/ La MRAe accompagne ces chiffres des 2 commentaires suivants:

=>**Joiselle**, Pour le village de Joiselle, le projet augmente l'angle d'occupation de 119° et donc le porte à 281°(au lieu des 180° à considérer dans le SRE Champagne-Ardenne), et réduit le principal angle de respiration de 96° et donc le porte à 54° (au lieu des 120° à considérer dans le SRE Champagne-Ardenne). L'impact du projet sur l'encerclement de Joiselle est très important, il engendre une saturation du paysage autour de ce village. **L'impact est également important à Tréfols,**

au niveau des fermes et hameaux les plus proches du projet. Le projet a un impact très fort sur le hameau de Moulin le Comte, sur la ferme de la Queue et sur le lieu-dit les Hublets.

=>**Champguyon**, S'agissant des localités autour du village de CHAMPGUYON, la situation atteint un paroxysme conduit à en **encerclement** du village:

Directives de la DREAL En matière d'encerclement les directives de la Dreal sur le sujet sont très claires :

Il importe de vérifier quel est l'apport du projet sur la saturation visuelle par rapport à la situation sans le projet.

Pour chaque indice, des seuils d'alerte indiqués dans le tableau ci-après, permettent d'indiquer qu'un risque de saturation visuelle est possible et qu'une analyse plus fine doit être réalisée.

Indices	Seuils d'alertes
IOH : Indice d'occupation des horizons à 10 km	>120°
ID1 : Indice de densité (nb éoliennes à 5 km / A + A')	> 0,1
ID2 : nombre d'éoliennes / km ²	> 0,25 (>80 éoliennes à 10 km)
IER : Indice d'espace de respiration	< 160 à 180°

C/ La conclusion de l'autorité environnementale est sans appel:

L'Ae rappelle au pétitionnaire qu'il doit présenter dans son dossier la recherche des solutions de substitution raisonnables inscrite à l'article R.122-5 II 7° du code de l'environnement, s'appuyant sur une analyse des impacts environnementaux pour le site retenu en comparaison avec les impacts environnementaux sur d'autres sites possibles, dans le but de retenir le site de moindre impact environnemental.

*L'Ae recommande au pétitionnaire de **retirer sa demande** en raison de l'effet **d'encerclement aggravé** pour plusieurs villages autour du projet. Elle recommande par conséquent au Préfet de :*

- ne pas autoriser le projet tant que le pétitionnaire n'aura pas reconsidéré sa localisation ou a minima adapté le nombre d'éoliennes afin de supprimer l'effet d'encerclement dû à ce projet et à 2 autres projets proches ;*
- fusionner les 2 enquêtes publiques des 2 projets de « Champ de l'Alouette » et « Bois Chantret » en cas de maintien de la localisation avec suppression de certaines éoliennes .*

Les recommandations de l'avis détaillé ci-après visent à permettre aux pétitionnaires d'identifier les éléments principaux pour la bonne prise en compte de l'environnement, en complément des avis rendus par les services au Préfet, de façon à leur permettre de reprendre leur dossier respectif en vue d'une nouvelle saisine de l'Ae.


32 Les photomontages

La représentation des perspectives visuelles est détaillée dans le Cahier de photomontages (Version Complétée)

Si certaines vues sont réalistes et représentent assez bien la réalité photomontages 1:

Et si la première vue du photomontages 2 est réaliste,

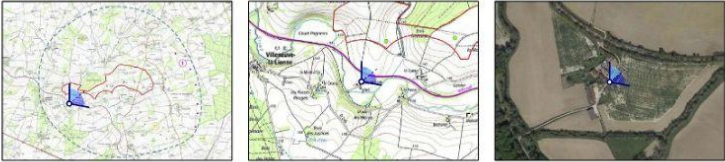
Photomontage n°2 - Vue depuis le lieu-dit les Hublets (commune de Joiselle)



0° 50°

Photomontage, montage diptyque 2x50°, distance orthoscopique 42cm

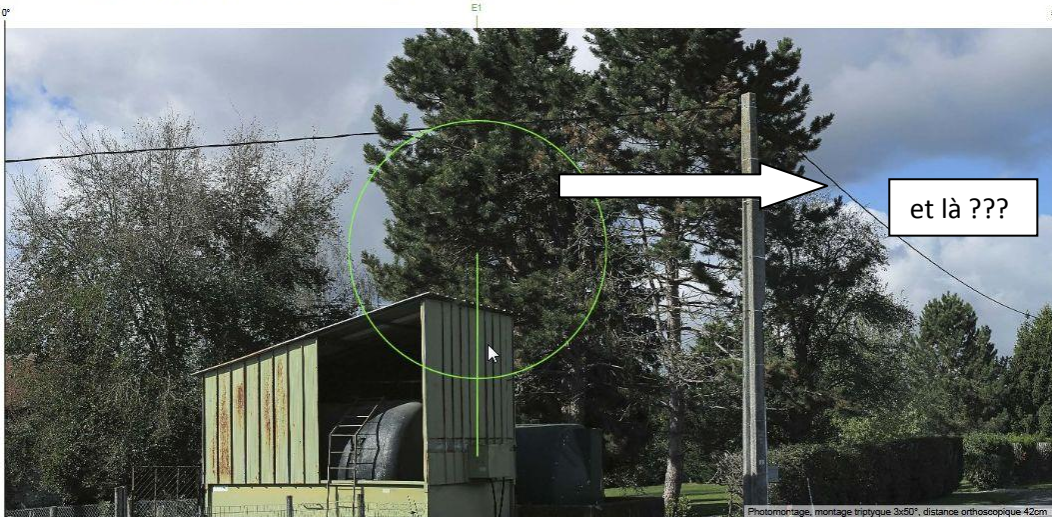
Information sur le point de vue
Coordonnées Géographiques : N48°46'06,21" E003°28'24,82"
Altitude NGF du point : 138 m
Distance à l'éolienne la plus proche : 603 m
Condition de prise de vue : 12 octobre 2020 à 15:38
Distance orthoscopique : 42 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
Angle de vue : 100° en montage diptyque 2x50°



Photomontage n°2
- Vue depuis le lieu-dit les Hublets (commune de Joiselle) est réaliste: invitons les habitants de cette maison à investir massivement dans les boules quies et les somnifères

....D'autres sont discutables mais très astucieuses, l'objectif du promoteur, étant de démontrer que l'on ne voit rien en planquant les éoliennes derrière les massifs boisés et ou bâtiments

Photomontage n°3 (1/2) - Vue depuis le lieu-dit la Queue (commune de Joiselle)



Information sur le point de vue
 Coordonnées Géographiques : N48°46'08,72" E003°29'02,10"
 Altitude NGF du point : 137 m
 Distance à l'éolienne la plus proche : 640 m
 Condition de prise de vue : 12 octobre 2020 à 14:58
 Distance orthoscopique : 42 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
 Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
 Angle de vue : 150° en montage triptyque 3x50°



Photomontage n°3 (1/2) - Vue depuis le lieu-dit la Queue (commune de Joiselle)

Si l'on déplace la prise de vue de quelques mètres la perception de l'éolienne est tout autre

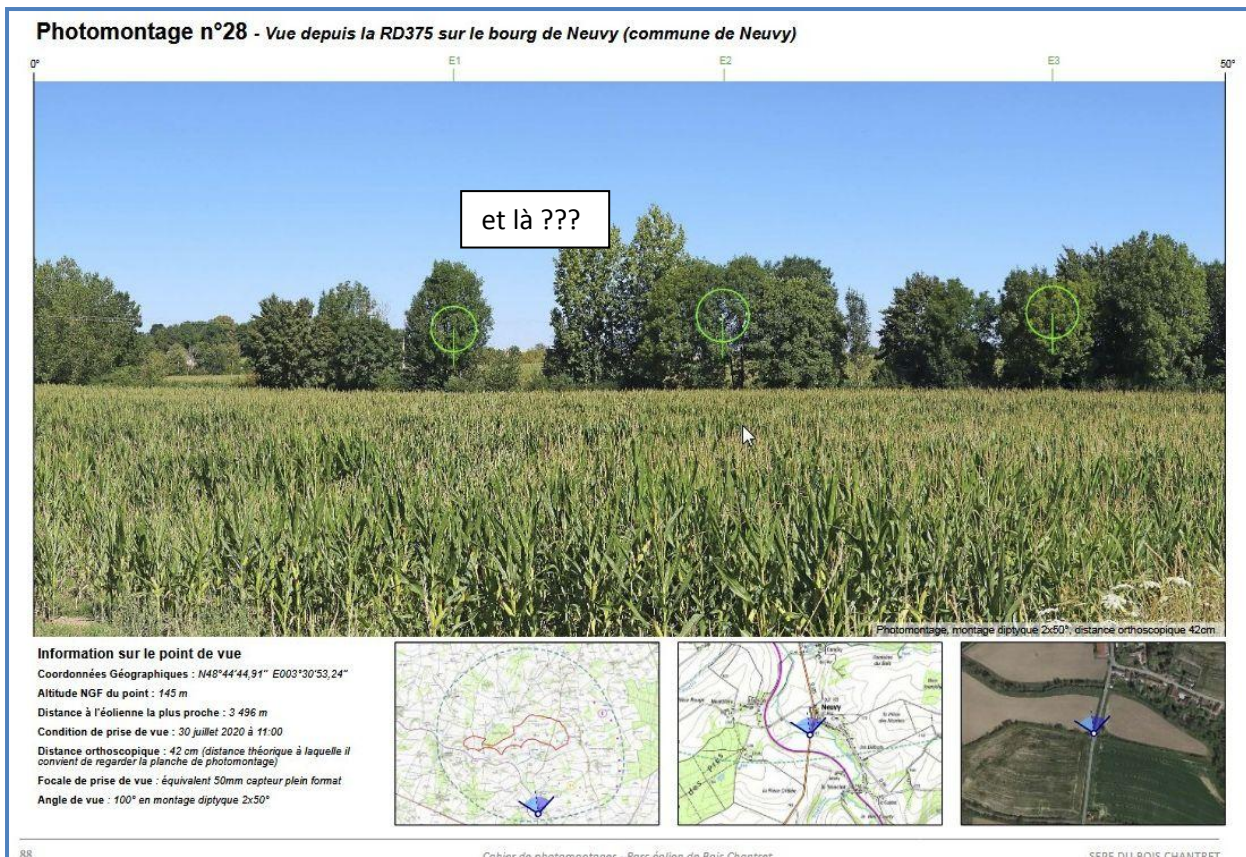
Photomontage n°24 - Vue depuis les restes de l'église de Belleau - monument historique (commune de Villeneuve-la-Lionne)



Information sur le point de vue
 Coordonnées Géographiques : N48°46'56,55" E003°26'41,91"
 Altitude NGF du point : 130 m
 Distance à l'éolienne la plus proche : 2 611 m
 Condition de prise de vue : 29 juillet 2020 à 16:00
 Distance orthoscopique : 42 cm (distance théorique à laquelle il convient de regarder la planche de photomontage)
 Focale de prise de vue : équivalent 50mm capteur plein format
 Angle de vue : 100° en montage diptyque 2x50°



Le Vézier même principe éolienne judicieusement positionnée derrière le bâtiment



=>Neuvy même principe etc... etc..

33 La production électrique pour les ménages vue par le promoteur : des chiffres aussi trompeurs que fantaisistes

331 Selon le pétitionnaire: 14 634 foyers

Le projet d'une puissance maximale de 25,2 MW, aura une production d'environ 60 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne annuelle d'environ 14 634 foyers (hors chauffage)

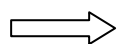
332 Pour l'autorité environnementale : 9 100 foyers,

L'Ae signale au pétitionnaire qu'au regard des données du SRADDET (consommation électrique du secteur résidentiel du Grand Est de 16 448 GWh en 2016) et de l'INSEE en 2017(2 471 309 ménages en Grand Est), on peut considérer que la consommation électrique d'un foyer en Grand Est est de l'ordre de 6,6 MWh par an. Ce chiffre conduit à une équivalence « brute » pour le projet d'une consommation électrique de l'ordre de **9 100 foyers**, donnée représentative du profil de consommation moyen des ménages en Grand Est (avec ou sans chauffage électrique).

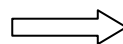
B/ La réalité 8361 foyers, démonstration sur 1 an :

25,2 MW X 8760 heures X 0,25 (facteur de charge)/ 6,6 MWh par an = 8361 foyers

220752 MWh



55182 MWh



8361 foyers

En réalité la production annuelle annoncée est de 60.000 MWh alors qu'avec un facteur de charge normatif en France, la production devrait être de **55182 MWh**. Ce chiffre conduit à une équivalence « brute » pour le projet d'une consommation électrique de l'ordre de **8361 foyers**, donnée représentative du profil de consommation moyen des ménages en Grand Est (avec ou sans chauffage électrique)

34 Des impacts négatifs pour l'homme et son environnement

341 Le CO2 : la diminution du rejet annuel

Remarque préliminaire, diminution du rejet par rapport à quoi ? au nucléaire majoritaire en France sûrement pas ; certes, comparé au charbon, l'éolien est paré de toutes les vertus en termes d'émission de CO2 : 14,2 gr/KWh produit.

Analysons les chiffres.

A/Pour l'autorité environnementale, soit 2 460 tonnes de CO2 par an pour une production annoncée de 60 GWh/an, au lieu des 18 000 tonnes indiquées

*Pour sa part, l'Ae aboutit à des économies d'émissions de gaz à effet de serre (GES) très inférieures au calcul du pétitionnaire : 55 g (mix français-Source RTE 20228) – 14 g (éoliennes) = 41 g de CO2 par kWh économisés, soit **2 460 tonnes de CO2 par an pour une production annoncée de 60 GWh/an, au lieu des 18 000 tonnes indiquées.***

B/La réalité est bien pire

=>la revue scientifique Nature Les éoliennes accroissent le CO2

Et puis un jour, on se rend compte que cette énergie « renouvelable » est bien plus marron que verte, tant dans les bilans de projets que dans les comptes de ses promoteurs. Un article de la très sérieuse revue scientifique Nature nous livre une synthèse qui confirme en 2024 des doutes antérieurs dans un gigantesque pavé dans la mare :

Les éoliennes accroissent le CO2 et amplifient le réchauffement climatique.

<https://www.nature.com/articles/s41598-023-49650-9>

Les éoliennes sont des bombes à retardement dont on perçoit les dégâts seulement quelques années après leur installation Elles AMPLIFIENT le réchauffement climatique. Les parcs éoliens causent des dommages environnementaux dans un rayon de 7 kilomètres, 15 000 hectares, 150 km² !... et parfois jusqu'à 20 km. Il faut 5 à 7 ans pour constater les premiers dégâts qui vont s'amplifier par la suite.

=>Voir annexe 1 la revue scientifique Nature: les éoliennes accroissent le CO2

=>De l'empreinte Carbonne, l'éolien est une énergie verte ?

Certes, comparé au charbon, l'éolien est paré de toutes les vertus en termes d'émission de CO2 14,2 gr/KWh produit.

Cette belle certitude connaît quelques faiblesses: Le score est carrément mauvais en ajoutant l'**empreinte carbone** : construction + transport + installation d'une éolienne de 3 MW, génère 5530 tonnes de CO2, ce qui conduit à un chiffre de **52,61 gr de CO2 /KWh** pour une éolienne exploitée pendant 20 ans, auquel il convient d'ajouter la pollution des particules de fibre carbone diffusées dans l'atmosphère, due à l'usure des pales.

342 Les nuisances sonores :

le porteur de projet ne tient aucun compte des effets cumulés des projets mitoyens
Avec un commentaire de la MRAe :

L'Ae recommande de :retenir le modèle d'éolienne de plus faible impact sonore ; compléter l'étude d'impact acoustique par une évaluation des impacts cumulés des 3 projets du Champ de l'Alouette, de Bois Chantret et de Champguyon et, si les résultats démontrent qu'un risque de dépassement des seuils réglementaires de bruit est avéré, modifier le plan de bridage en conséquence ou supprimer la ou les éoliennes les plus proches.

Ainsi donc, s'agissant des impacts négatifs pour l'homme et son environnement rappelons enfin les conclusions de la commission d'enquête relative au projet de parc éolien Neuvy-Joiselle dit du champ de l'alouette, mitoyen du projet Bois Chanteret :

Pour ces raisons et ces motifs, la commission d'enquête émet

un avis défavorable

à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « SAS Parc éolien du Champ de l'Alouette » de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien du Champ de l'Alouette » composé de 08 éoliennes et de 02 postes de livraison sur le territoire des communes de Neuvy et de Joiselle.

- **estime** cependant que cette demande d'autorisation unique pour l'installation et l'exploitation du parc éolien du « Champ de l'Alouette » de Neuvy et de Joiselle présente **des inconvénients pour l'homme et son environnement naturel**, bien plus que des avantages.

[Lien vers la rapport complet](#)

Ainsi le projet de Neuvy Joiselle dit du champs de l'alouette est il nuisible pour l'environnement, il en est forcement de même pour le projet Joiselle du Bois Chanteret Mitoyen

3 5 Zone d'exclusion

Le projet de parc éolien de Bois Chantret Commune de Joiselle est situé en pleine zone d'exclusion:

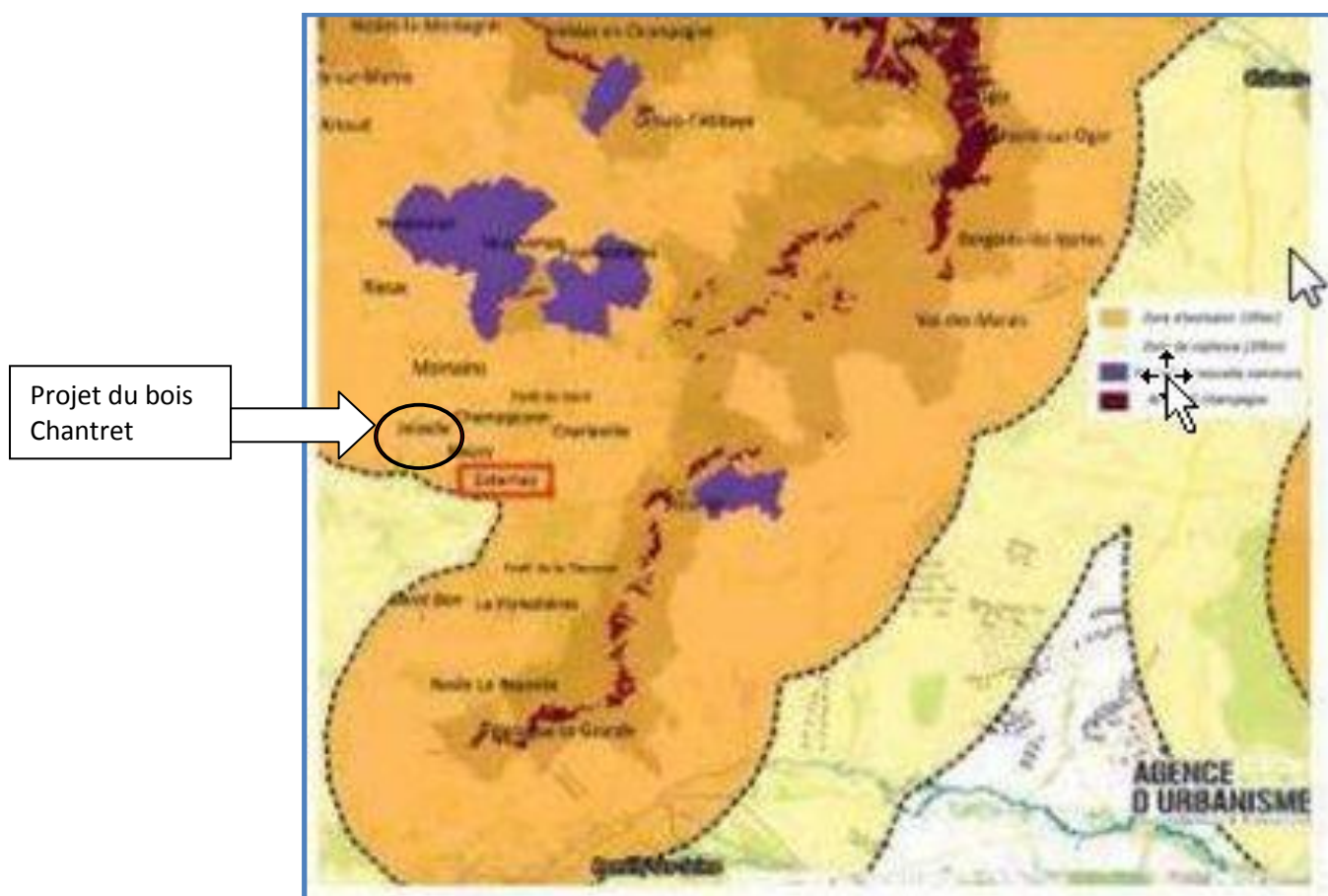


Figure 5: Zone d'exclusion des coteaux et maisons de Champagne

la mission UNESCO Coteaux Maisons et caves de Champagne définit la zone d'exclusion identifiée par la figure 5 : de la même façon que pour les projets de Griottes, du champs d el'Aloette, le projet du bois Chanteret est situé en pleine zone d'exclusion

36 Zones favorables et défavorables

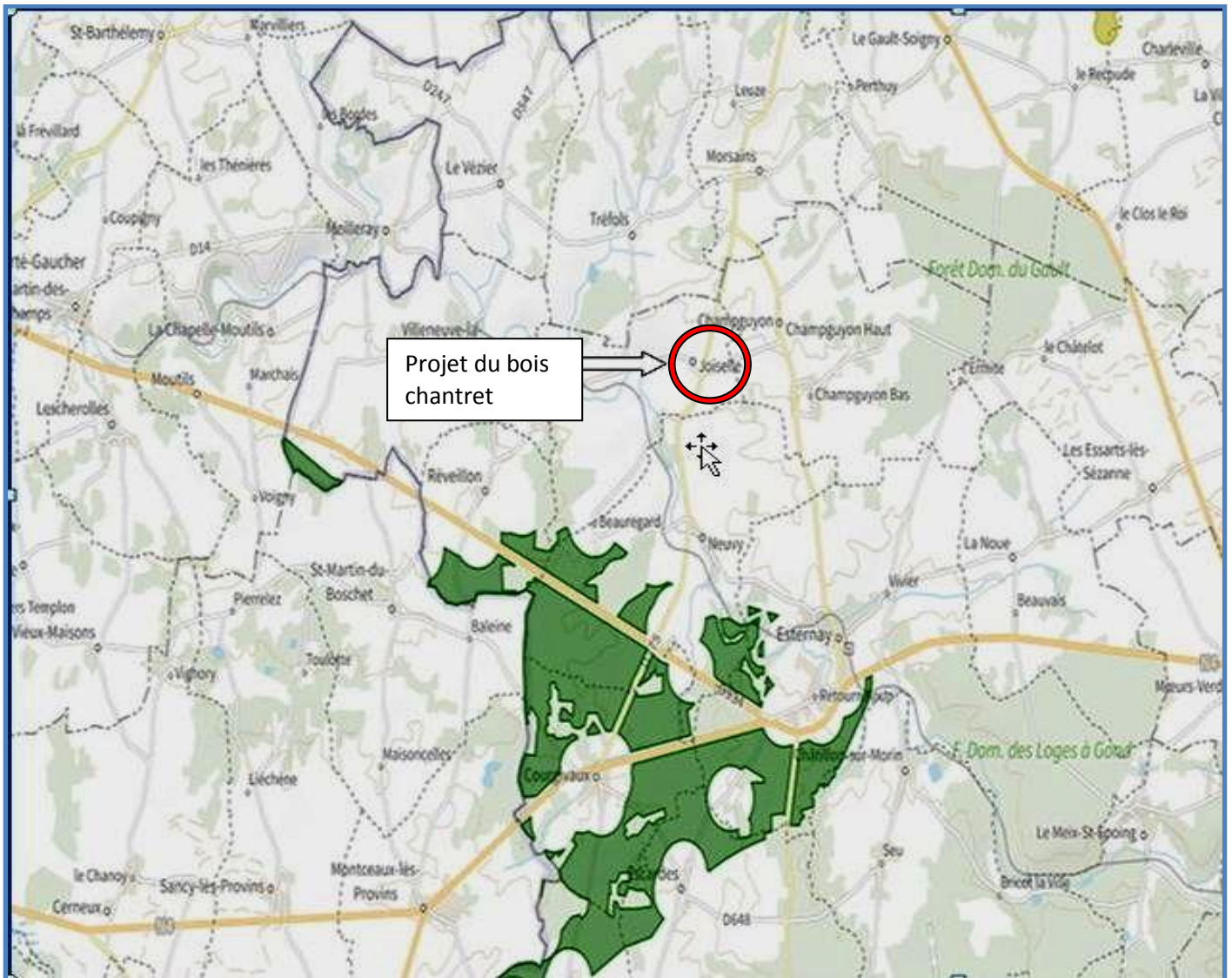


figure 6  Zones favorables au Développement Eolien

Comme cela a déjà été souligné pour le projet mitoyen de Neuvy Joiselle vis défavorable de la commission d'enquête, le projet Bois Chanteret ignore les Zones favorables et d'exclusion

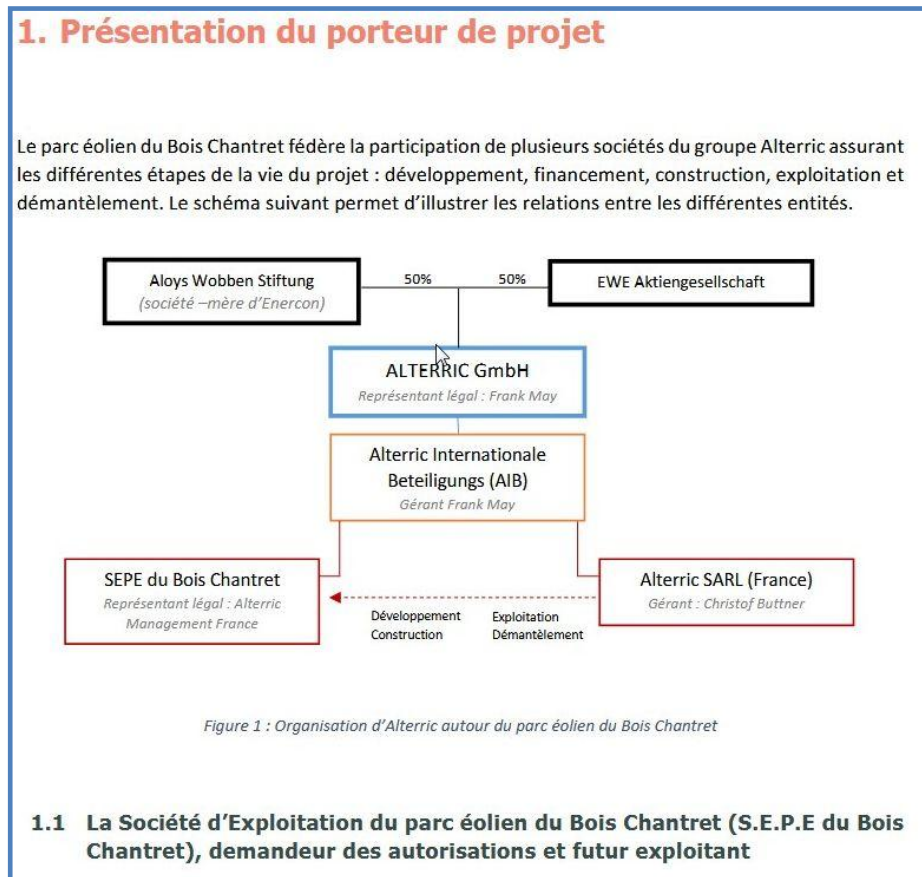
A/ La position de la MRAe

Enfin, l'Ae constate que le projet **n'est pas dans une zone favorable au développement de l'éolien (ZFDE)** d'après la cartographie régionale des zones favorables au développement de l'éolien¹³, en raison de sa localisation dans la zone d'exclusion du bien Unesco des coteaux, maisons et caves de Champagne. L'Ae rappelle au pétitionnaire qu'il doit présenter dans son dossier la recherche des solutions de substitution raisonnables inscrite à l'article R.122-5 II 7° du code de l'environnement¹⁴, s'appuyant sur une analyse des impacts environnementaux pour le site retenu en comparaison avec les impacts environnementaux sur d'autres sites possibles

- **Le projet n'est pas situé dans une ZFDE** (Zone Favorable au Développement de l'Éolien) en référence à la cartographie régionale disponible sur le site de la DREAL Grand Est.
- En revanche, **le projet se situe dans la zone d'exclusion définie par la Charte Eolienne du site Unesco « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne »** sur la liste du patrimoine mondial, à 15,6 km du vignoble de Bergères-Sous-Montmirail, même si d'après le PDP, le projet ne sera pas visible depuis le vignoble.

37 Alterric: organisation, capacité techniques et financières, démantèlement du parc bois Chantret.

371 L'organisation,



Le schéma ci-dessus illustre parfaitement l'organisation des rôles et responsabilités, d'où il ressort qu'Alterric SARL France est développeur et maître d'ouvrage du projet sa mission d'ingénierie concerne ainsi le développement la construction exploitation et in fine le démantèlement du parc bois Chantret et alimente ainsi la La SEPE du Bois Chantret entité juridique créée spécifiquement et dédiée uniquement au projet du Bois Chantret.

La SEPE dépend directement de Alterric AIB internationale gmbh, ce qui assure une certaine pérennité au dispositif compte tenu de la fragilité apparente de **Alterric SARL France** (voir

par 372 ci-dessous), et permet aussi de remonter directement vers AIB les résultats d'exploitation.

La définition et le partage des responsabilités entre **Alterric SARL France** et la SEPE est rappelée en annexe 3

372 La Société Alterric SARL France capacités techniques

la Société Alterric SARL France développeur et maitre d'ouvrage du projet voir Annexe 3 S.E.P.E du Bois Chantret, et Alterric SARL : partage des responsabilités

Une équipe pluridisciplinaire et spécialisée travaille au bon développement de chaque projet. Elle est composée notamment de chefs de projet, de chargés d'études, de chargés de construction, de chargés d'exploitation, de cartographes et de juristes.

Chacun présente des compétences confirmées par plusieurs années d'expérience dans leur métier. Alterric SARL compte aujourd'hui une vingtaine de salariés pour la France, rayonnant dans différentes régions dont les bureaux se situent à : Margny-lès-Compiègne, Paris et Rennes.

N'en doutons pas

373 La Société Alterric SARL France capacités financières démonstration des Capacités financières

Alterric SARL, est développeur et maitre d'ouvrage du projet Alterric SARL est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 25 000 € et au chiffre d'affaire de 734 403 euros en 2021, dont l'actionnaire unique est AIB internationale, filiale à 100% d'Alterric GmbH.

Que voilà une présentation rassurante

Démonstration des capacités financières la Société Alterric SARL France développeur et maitre d'ouvrage du projet

Émettons ici quelques doutes

Depuis le projet des Griottes CHAMPGUYON Intervent a mystérieusement disparu au profit de Alterric SARL ; quant aux capacités financières et à la pérennité **Alterric SARL**, on peut en effet nourrir quelques doutes. En effet la consultation du site

<https://entreprises.lefigaro.fr/enercon-ipp-france-sarl-60/entreprise-538918509>

est éloquente, quelques dates, quelques chiffres:

- 2022 Compte d'exploitation : perte de 1,810 M€ soit 4,5 fois le chiffre d'affaire de 0,402 M€

Compte de résultat	
Exercice clos au 31/12/2022 (12 mois)	
Total des produits d'exploitation	947 429 €
- dont chiffre d'affaires net	402 724 €
Total des charges d'exploitation	3 290 325 €
Résultat d'exploitation (Rex / EBIT)	-2 342 896 €
Résultat financier	-80 229 €
Résultat courant avant impôts (RCAI)	-2 423 125 €
Résultat exceptionnel	13 717 €
Impôts sur les bénéfices (IS)	-598 659 €
Bénéfice ou perte	-1 810 749 €
Actif	
Exercice clos au 31/12/2022 (12 mois)	
Actif immobilisé	167 920 €
Actif circulant	9 439 800 €

- 2022 BILAN : l'endettement de 7,096 M€ représente 2,85 fois les capitaux propres de 2,481 M€

Actif	
Exercice clos au 31/12/2022 (12 mois)	
Actif immobilisé	167 920 €
Actif circulant	9 439 800 €
Total actif	9 607 721 €
Passif	
Exercice clos au 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres	2 485 129 €
- dont capital social ou individuel	25 000 €
Provisions pour risques et charges	25 721 €
Dettes	7 096 871 €
Total passif	9 607 721 €

- 2023, Cela ne s'arrange pas : résultat d'exploitation= - 3,95 M€ soit 60 % du CA
- 26 Juin 2024 la maison mère s'interroge sur l'avenir et, malgré les pertes, l'associé unique décide de poursuivre l'activité.

374 Démantèlement conditions de remise en état Description du projet du parc du bois Chantret.

Modalités des garanties financières

Conformément à l'article R515-101 du code de l'environnement et à l'arrêté du 26 août 2011 modifié, la Société d'exploitation du parc éolien du Bois Chantret constituera une garantie financière égale à maximum 105 000 € par éolienne, soit 630 000 € pour le parc considéré par la présente demande.

Cette garantie sera actualisée au jour de la décision du préfet puis tous les 5 ans selon les taux définis à l'annexe II de l'arrêté du 26 août 2011 modifié

Ici 2 remarques

L'analyse du chapitre 383 permet d'émettre quelques doutes quant à la pérennité de la Société Alterric SARL France et sa capacité d'assumer sa responsabilité à terme pour la remise en état du site

Ce qui précède s'appliquant de façon majeure pour cette remise en état compte tenu du volume financier réel, de l'ordre de 400 K € par éolienne doit 2400 K€ au total voir en annexe 2 le devis de al Sté Cardem à hauteur de 413 781 €

En résumé:

- Un projet dont la responsabilité confiée à Alterric SARL France, dispositif dont la pérennité est loin d'être assurée.
- Cette évidente fragilité est elle compatible avec la responsabilité et maîtrise d'ouvrage et surtout démantèlement d'un projet de chiffrant à un montant de 30 000 K€ ?
- la SEPE dépend directement d'Alterric AIB internationale gmbh.

Ne s'agirait il pas pour le projet du bois Chantret d'un dispositif permettant aussi de faire remonter vers Alterric AIB les résultats d'une société Française et donc l'argent du contribuable et consommateur français ?

4 Aspects généraux : l'éolien une énergie dont nous n'avons pas besoin

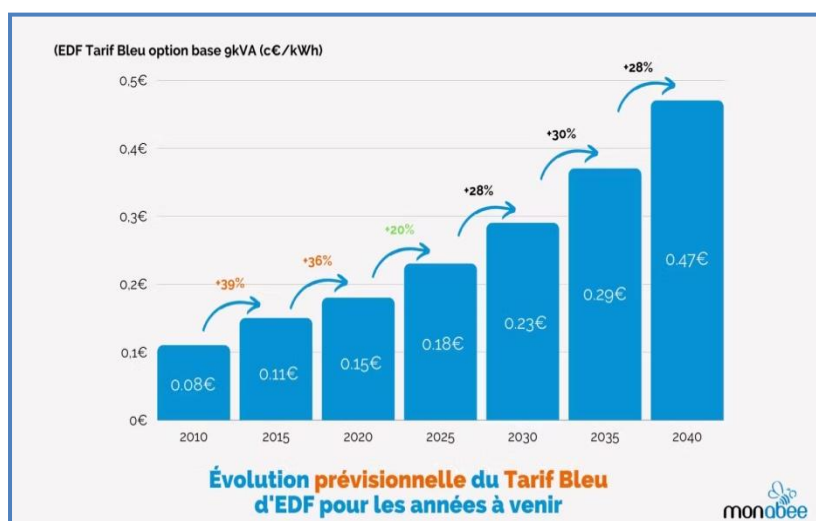
Ainsi donc au niveau national et depuis plusieurs décennies, les centrales éoliennes et solaires dégradent notre santé, notre cadre de vie, nos paysages notre patrimoine et la biodiversité. Elles engendrent des déséquilibres territoriaux majeurs en France et leurs impacts sont les plus négatifs de toutes les solutions énergétiques. Elles représentent une **énergie inutile un gouffre financier dégradant le mode de vie des français.**

Une énergie inutile excédentaire, la multiplication des centrales éoliennes contribue à mettre en œuvre une énergie inutile fortement excédentaire dont nous n'avons pas besoin. Puisque l'appel de puissance quotidienne de l'ordre de 50000 MW est à mettre en regard du potentiel total existant de 127 000 MW toutes formes de productions électriques confondues

Un gouffre financier car cette surproduction est le plus souvent condamnée à une exportation déficitaire avec pour conséquence l'apparition de prix négatifs pour les MWh vendus, contraignant l'état, et donc le **contribuable**, à "rembourser" les promoteurs éoliens pour cette moins value à hauteur de **10 Mds € par an.**

Un gouffre financier car l'ajout des 20.000 éoliennes supplémentaires qui seront connectées au réseau conduit à une catastrophe anti économique: en termes chiffrés la refonte totale du réseau existant nécessite un investissement de plus de **100 Mds €** pour le rendre compatible avec la connexion des 30.000 éoliennes programmées sur le sol français.

Une dégradation du mode de vie des français. Bien évidemment de telles dépenses devront trouver des financements : ces sources portent 2 noms que sont l'impôt et l'augmentation du tarif du kWh pour les entreprises et le particulier ce qui précède aggravé par un coût du kWh peu compétitif (90 €/kWh) conduit inéluctablement à un pouvoir d'achat en berne pour les ménages français.



De nombreux ménages seront à court terme dans l'incapacité de payer leur facture d'électricité

5 ANNEXES

Annexe 1=>la revue scientifique Nature: les éoliennes accroissent le CO2

Les éoliennes accroissent le CO2 et amplifient le réchauffement climatique.

<https://www.nature.com/articles/s41598-023-49650-9>

Les éoliennes sont des bombes à retardement dont on perçoit les dégâts seulement quelques années après leur installation Elles AMPLIFIENT le réchauffement climatique. Les parcs éoliens causent des dommages environnementaux dans un rayon de 7 kilomètres, 15 000 hectares, 150 km² !... et parfois jusqu'à 20 km. Il faut 5 à 7 ans pour constater les premiers dégâts qui vont s'amplifier par la suite.

Et puis un jour, on se rend compte que cette énergie « renouvelable » est bien plus marron que verte, tant dans les bilans de projets que dans les comptes de ses promoteurs. Un article de la très sérieuse revue scientifique Nature nous livre une synthèse qui confirme en 2024 des doutes antérieurs dans un gigantesque pavé dans la mare :

Parc éolien : un « ami » qui vous veut du mal

En d'autres termes, les chercheurs montrent que les parcs éoliens ont un impact NÉGATIF sur la biomasse/végétation de leur environnement, réduisant la couverture végétale et réduisant la capacité de stockage du CO2. Ils expliquent cela de plusieurs manières.

Les éoliennes peuvent détruire les niches de certaines plantes.

Le bruit et les vibrations émis par les éoliennes peuvent avoir un impact négatif sur le climat et les précipitations de la zone environnante ; En fait, il existe déjà un certain nombre d'études montrant que les parcs éoliens affectent la lumière, la température, l'air et l'humidité du sol, que la rotation des éoliennes génère des vents qui ont non seulement un impact négatif sur le cycle de l'eau de l'environnement, mais affectent également la croissance des feuilles, des effets négatifs particulièrement visibles en été et d'ailleurs l'étude Gao et al. (2023) a montré une croissance réduite des plantes, surtout en été.

Un exemple parlant : La France vient de connaître sa pire récolte de blé depuis 40 ans. La Beauce, grenier à blé français est farcie de forêts d'éoliennes. Les pertes sont de 25% et nous frappent à la fois dans notre autosuffisance alimentaire et dans la performance de nos exportations.

Tout ça pour ça... Une formule provisoire qui a fait son temps

Les éoliennes ne parviennent pas à dépasser 20 à 25% de leur puissance annoncée en raison des jours de vent peu nombreux en France. Paradoxe : Elles consomment par contre 80 % des espaces dédiés à l'énergie. Plus de CO2 et moins de végétation : les éoliennes sont parmi les équipements qui dégradent le plus les terres agricoles.


Parmi les dommages constatés, citons : la végétation (NDVI et EVI), l'énergie absorbée par les plantes via la photosynthèse (FPAR), la masse foliaire (LAI), et surtout la forte réduction de la capacité de stocker du CO2 dans ce rayon (GPP).

Conclusion : la construction de nombreux parcs éoliens n'a jamais pris en compte les impacts à long terme de ces parcs dans une précipitation faite de démagogie et d'affairisme. Telles les affaires de l'amiante, ou du sang contaminé, les graves conséquences ne se révèlent que maintenant, sans parler des problèmes non résolus des immenses socles de béton souterrain, ou du recyclage des pales...non recyclables à hauteur de 250 000 tonnes dont personne ne sait quoi faire. La puissance de la communication ne pourra rien contre les faits scientifiques vérifiés sur une longue période, loin de l'affairisme et de l'influence. Il reste aux pouvoirs publics à se défaire de leurs relations ambiguës avec ce milieu hautement spéculatif et éphémère, et de certains organismes opaques, comme l'OFATE par exemple, organisme public entretenu pour desservir ses membres privés.

Annexe 2 démantèlement: devis

DEVIS		Devis en €
Récapitulatif		
➤ Notre référence : TD14550002 Démantèlement de l'éolienne E 10		
0- Encadrement Travaux	65.625,00	
1- Ingénierie phase réalisation	9.312,50	
2- Installation de chantier, préparation	45.231,25	
3- Fabrication en usine	68.775,00	
4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords	44.225,00	
5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections	101.462,50	
6- Abattage de l'ouvrage	10.500,00	
7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition	58.524,40	
8- Traitement des matériaux de démolition	-80.462,50	
9- Repli des installations	21.625,00	
Montant total H.T. en C	344.818,15	
T.V.A. 20,00%	68.963,63	
Montant T.T.C. en C	413.781,78	

Cette offre ne prévoit pas de travaux de désamiantage et de déplombage
Le tri et la purge des DIS sera réalisé après abattage des structures
Cette offre prévoit le mode opératoire défini à travers nos documents permettant la conservation du massif béton
Réalisation des travaux conformément au planning du 03 Mars 2014
Cette offre ne prévoit pas la protection de réseaux dans notre emprise travaux

 **CARDEM**
PME Industriel de Colombes
BP 50144 - Houssecourt
57220 WILTZ - PRES-LÉS-METZ CEDEX
Téléphone 03 87 51 93 00
Télécopie 03 87 51 93 01
cardem@orange.fr

Annexe 3 S.E.P.E du Bois Chantret, et Alterric SARL : partage des responsabilités Financement du parc éolien

Une équipe pluridisciplinaire et spécialisée travaille au bon développement de chaque projet. Elle est composée notamment de chefs de projet, de chargés d'études, de chargés de construction, de chargés d'exploitation, de cartographes et de juristes.

Chacun présente des compétences confirmées par plusieurs années d'expérience dans leur métier. Alterric SARL compte aujourd'hui une vingtaine de salariés pour la France, rayonnant dans différentes régions dont les bureaux se situent à : Margny-lès-Compiègne, Paris et Rennes.

Développement et autorisation du parc éolien

Lors de la phase de développement des projets éoliens, l'équipe d'Alterric SARL assure :

- La recherche de terrains propices à l'installation de parcs éoliens en axant principalement son action sur la concertation locale avec les élus, les propriétaires terriens et les habitants ;
- La définition d'un projet éolien de territoire dans le respect des réglementations et enjeux environnementaux et techniques locaux ;
- La préparation des dossiers administratifs d'autorisation par le biais de nombreuses études environnementales et techniques. Alterric SARL s'appuie sur l'expertise de bureaux d'études la réputation d'excellence établie et sur son expertise basée sur l'expérience de développement de nombreux parcs éoliens ;
- Pour la S.E.P.E du Bois Chantret, le dépôt de demande d'autorisation administrative ainsi que son suivi jusqu'à l'obtention des autorisations.

Une fois les autorisations administratives obtenues, l'équipe « financement » et « construction » d'Alterric SARL prend le relai pour la préparation et le suivi de la réalisation du chantier de construction.

Financement du parc éolien

Avec l'appui des supports juridiques et administratifs, le service « Financement » **d'Alterric SARL** prendra en charge les étapes clés de choix final et contractualisation du modèle d'éolienne pour le parc éolien du Bois Chantret, ainsi que la mise en place du plan de financement avec les banques partenaires et la maison-mère.

Le modèle d'éolienne précis n'est pas connu au stade de la demande d'autorisation d'exploiter. Un gabarit maximal est présenté. Sur la base de ce gabarit autorisé, Alterric SARL consultera, comparera et contractualisera un modèle d'éolienne avec les différents turbiniers présents sur le marché français. Cette contractualisation se fera dans le respect des budgets établis et dans technique et financière. Les prérequis pour le choix et la contractualisation de la fourniture d'éolienne, passe par :

- Une expérience reconnue dans la fourniture d'éolienne,
- Une excellente qualité technologique des éoliennes,
- Un bilan financier solide du turbinier,
- Des contrats de maintenance solides et sur le long terme.

Les contrats avec les turbiniers peuvent être multiples et couvrir plus ou moins d'étapes de la construction, mise en service et maintenance du parc éolien. Des contrats complets « clé en main » sont proposés comprenant l'ensemble des étapes pris en charge par le turbinier. D'autres contractualisations ne comprennent que la fourniture des éoliennes et leur mise en service, les étapes de construction et de maintenance devant être pris en charge par le maître d'ouvrage. Alterric SARL, vu son origine (anciennement Enercon Independent Power Producer - EIPP), détient une expérience historique et unique avec le turbinier ENERCON. L'ensemble des parcs éoliens de son portefeuille sont construits avec des éoliennes ENERCON sous contrats « clé en main ». Alterric SARL a aujourd'hui une forte expérience sur le marché de l'éolien avec la construction de 25 parcs éoliens en France, soit 170 éoliennes construites pour une puissance cumulée de 390 MW. Alterric SARL a aujourd'hui la possibilité de travailler avec d'autres turbiniers, mais restera très exigeant sur la qualité. En parallèle

de la contractualisation de la fourniture des éoliennes, Alterric SARL élabore le plan de financement du parc éolien avec les banques et la maison-mère.

Préparation du chantier et phase de construction

Les contrats avec les turbiniers peuvent être multiples et couvrir plus ou moins d'étapes de la construction, mise en service et maintenance du parc éolien. Des contrats complets « clé en main » sont proposés comprenant l'ensemble des étapes pris en charge par le turbinier.

Les contractualisations ne comprennent que la fourniture des éoliennes et leur mise en service, les étapes de construction et de maintenance devant être pris en charge par le maître d'ouvrage.

Préparation du chantier et phase de construction

Le département « Construction » d'Alterric SARL prend en charge le management de la construction et de la mise en service une fois le plan de financement et la contractualisation des éoliennes établis. Ce département consulte et prépare les marchés de fourniture d'équipement et de travaux. L'équipe coordonne et suit sur le terrain le bon déroulement des travaux et assure également la bonne tenue des plannings, des budgets et le contrôle de la conformité tout au long de la réalisation et jusqu'aux réceptions, essais et mises en service